



Le quorum ayant été atteint à chaque séance, ces dernières ont débuté à 19h



Séance du 18 janvier

PLUi - Validation des Orientations d'Aménagement au Coudray

Dans le cadre de l'évolution du PLUi en cours dans l'optique d'une révision simplifiée, le bureau d'études CITIDIA avait besoin de certains éléments afin de justifier au mieux la demande de modification du phasage et de la programmation de l'OAP du Coudray (décisions du conseil municipal du 16 novembre 2023, délibération n° 2023044 et du 9 décembre 2021 - questions diverses).

Au regard des éléments exposés (cf. pages 2 et 3) le conseil municipal **confirme** les décisions relatives à l'OAP du Coudray prises lors du conseil municipal du 16 novembre 2023, à savoir :

- maintien du dimensionnement de l'espace dédié aux équipements collectifs au nord,
- maintien de la modification du phasage,
- maintien du nouveau périmètre figurant sur le nouveau plan de zonage,
- opposition sur la densité de 12 logements/ha en raison des contraintes évoquées ci-dessus (voirie, assainissement autonome, recul des constructions par rapport à la RD 114, secteur ABF, contraintes patrimoniales, ...).

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

En juin 2023, le ministre de la transformation et de la fonction publiques avait annoncé la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à verser, à compter d'octobre, à tous les agents de l'État et de la fonction publique hospitalière. Versée sous conditions de ressources et d'un montant forfaitaire calculé en fonction du montant du salaire annuel, ses modalités d'applications ont été soumises au Comité Social Territorial du centre de gestion (organisme qui gère la carrière de nos agents).

Son avis étant favorable, les élus décident de l'attribution de cette prime aux agents de la commune.

Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Pour accompagner les communes dans la définition des zones d'accélération sur leur territoire, l'état et les gestionnaires des réseaux publics d'électricité et de gaz mettent à disposition des communes les informations disponibles relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables.

Ainsi, le portail cartographique national des énergies renouvelables (geoservices.ign.fr) fournit des informations sur les capacités de production des territoires, mais aussi sur les enjeux pour le développement des différentes énergies renouvelables (capacité d'accueil dans le réseau, contraintes réglementaires, ...)

La consultation de ce portail avec superposition des différentes couches impactant le territoire communal, composées par les données mentionnées ci-dessus, fait apparaître qu'aucune zone d'accélération des énergies renouvelables n'est disponible à ce jour à Léméré.

Au vu des éléments exposés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas définir de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Séance du 1^{er} février

Ménage Salle des fêtes

Lors de l'installation de la salle des fêtes en vue de la cérémonie des vœux, il est apparu que des tables et des chaises avaient été rangées sans avoir été nettoyées.

Comme il est difficile de démonter les chaises et tables lors des états des lieux, il est suggéré de facturer le ménage à compter du mois de février 2024. Il serait donc demandé aux locataires de passer le balai, de sortir les poubelles, de nettoyer la vaisselle, mais de laisser le mobilier en place.

De cette sorte, leur état pourra être vérifié et elles seront nettoyées par l'agent en charge de l'entretien.

En contrepartie, il ne sera plus demandé de caution «ménage» aux locataires, mais le versement d'un montant forfaitaire ajouté au prix de la location de la salle.

Après délibération, le conseil municipal acte la tarification du ménage :

- 50 € pour la grande salle
- 25 € pour la petite salle

Participation financière raccordement eau potable

Un habitant de la commune non desservi en eau potable a demandé une aide de la commune relative à sa demande de branchement.

En 2003, le conseil municipal avait déjà délibéré favorablement mais pour une demande concernant un raccordement au SIAP de Champigny sur Veude. La personne concernée aujourd'hui dépendant du réseau d'eau de la Communauté de Communes Chinon- Vienne et Loire, les élus ont été consultés pour ce branchement spécifique.

Après délibération, le conseil municipal accorde une aide financière, pour ce raccordement particulier, à l'instar de ce qui avait été décidé en 2003, à savoir : montant de la participation fixé à hauteur de 20% du montant HT des travaux avec un plafond fixé à 305 €.



Actu, Infos & New's

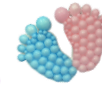
Naissances de ...

Victoire Siclet, le 1^{er} janvier (Le Bourg)

Paul Guiet-Aubert, le 28 janvier (Le Carroi Guérin)

Toutes nos félicitations aux heureux parents

BOCR



Secrétariat de Mairie

En raison d'une formation, le secrétariat de mairie sera **fermé le mercredi 14 février**

Coupages de courant

En annexe, vous trouverez un tableau récapitulatif des coupures de courant annoncées par Enedis pour le mois de février. Une première information a déjà été diffusée. Le tableau ci-joint est complété par les dernières informations envoyées par Enedis.

PLUi Validation des OAP - complément d'informations

Dans le cadre de l'évolution du PLUi en cours dans l'optique d'une révision simplifiée, le bureau d'étude CITIDIA avait besoin de certains éléments afin de justifier au mieux la demande de modification du phasage et de la programmation de l'AOP du Coudray (décisions du conseil municipal du 16 novembre 2023, délibération n° 2023044 et du 9 décembre 2021 - questions diverses).

Ces modifications portaient sur les aspects suivants :

- Parcelles B90 à B94 et B97 et parcelle B558 : maintien du zonage actuel en 1AUh,
- Prévoir un espace dédié aux équipements collectifs au nord de l'OAP [extrait de la délibération : Parcelles B86 à B89: Passage de ces parcelles en 1Aue pour création d'un espace "vert" pouvant comporter une partie "ludique" pour enfants, en raison de la densification résidentielle prévisionnelle de cette zone en complément de celle composant la cité VTH],
- Modification du phasage : inverser les phases 2 et 3 de l'OAP actuelle en supprimant la phase 1 actuelle (changement de zonage) → phase 3 devient phase 1 et phase 2 reste en 2).

Un point particulier a été soulevé sur le périmètre modifié de cette zone par rapport au plan de zone ou l'AOP en vigueur à ce jour.

La CCTVV a rencontré les services de l'Etat (DDT) le 10 janvier 2024. Ces derniers ont émis les remarques suivantes :

- L'espace dédié aux équipements paraît surdimensionné. Il représente 0,8 ha alors qu'il n'y a pas de projet précis. Des justifications sont demandées.
- Le phasage ne paraît pas logique puisque la phase 1 proposée est celle qui est la plus éloignée du tissu urbain existant. Si la phase 2 ne se construit pas, ça va créer une dent creuse.

Les nouvelles orientations d'aménagement prévoient :

- Dans les formes urbaines et la programmation :
 - de créer au minimum 24 logements sur 2 hectares dédiés à l'habitat
 - d'optimiser l'emprise du site par une gestion économe du foncier avec une densité brute de logements de 12 à l'hectare
 - d'aménager la partie nord de l'OAP avec des équipements d'intérêt collectif comme des jeux pour enfants
 - d'assurer un recul minimal de 3 m des nouvelles constructions par rapport à l'axe de la RD114
 - d'aménager un espace de stationnement qualitatif dans le secteur dédié aux équipements collectifs
- Mobilité et connexions urbaines
 - d'accéder aux logements via une voie de desserte en bouclage depuis la RD 114
 - de limiter la multiplication des sorties individuelles sur la RD 114 les accès seront mutualisés ; un accès se fera au sud et un autre à l'ouest
 - d'optimiser les cheminements doux en assurant une continuité de ces derniers au sein du secteur
- Risques enjeux environnementaux et intégration paysagère
 - de conserver les haies existantes sur les abords du secteur et favoriser l'implantation de haies diversifiées issues d'essences locale sur les frange est et nord
 - de valoriser les vestiges de l'ancien mur de pierres traversant le secteur
 - d'aménager un espace qualitatif pour entreposer les conteneurs collectifs de collecte des ordures ménagères
 - d'envisager la gestion des eaux usées des nouvelles habitations
 - de veiller à limiter l'imperméabilisation du sol notamment sur les espaces de stationnement et autres installations en dehors de la voirie
 - de veiller à assurer un bon écoulement des eaux de pluies par des installations adaptées
 - d'assurer la défense incendie de la totalité des constructions

A l'appui de la présentation des annexes (ci-jointe) adressées par le service urbanisme de la CCTVV, communiquées aux élus lors de l'envoi de la note de synthèse, Madame le Maire informe que la nouvelle surface constructible brute (hors voirie et assainissement) ne représente plus que 2.01 ha en lieu et place des 2.8 ha prévus initialement.

Compte tenu des différentes contraintes, elle s'inquiète de la densité imposée, soit 24 logements (12/ha). En effet, si l'on calcule la surface brute par logement, on obtient des parcelles de 837.50 m², sur lesquelles il faudra déduire un assainissement individuel, la surface du logement, compter la voirie qui n'est pas incluse et assurer un recul minimal des nouvelles constructions par rapport à l'axe de la D114. De plus, ces parcelles étant situées en zone de protection d'un monument historique (Château du Rivau), Mme le Maire craint que les ABF s'opposent à l'édification d'un lotissement de 24 logements, et risquent d'imposer des contraintes patrimoniales supplémentaires.



Madame le Maire précise que depuis la mise en place du PLU communal en 2010, la densité de logements a toujours été un sujet de désaccord des élu.es, récurrent, par rapport à la règle imposée par les services de l'état.

Concernant les interrogations des services de l'Etat sur le dimensionnement l'espace public, Mme le Maire indique qu'il n'y a pas de projet à ce jour mais qu'il s'agit d'une anticipation pour prévoir un espace ludique, un lieu de stockage des conteneurs de collecte des OM et d'un espace dédié au parking. La superficie de cette parcelle est assez grande pour pouvoir y installer ces trois espaces séparément avec un aménagement paysager permettant cette séparation de façon harmonieuse.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après un débat interne et après en avoir délibéré, confirme les décisions relatives à l'OAP du Coudray prises lors du conseil municipal du 16 novembre 2023, à savoir :

- maintien du dimensionnement de l'espace dédié aux équipements collectifs au nord dédié aux équipements collectifs au nord
- maintien de la modification du phasage
- maintien du nouveau périmètre figurant sur le nouveau plan de zonage
- opposition sur la densité de 12 logements/ha en raison des contraintes évoquées ci-dessus (voirie, assainissement autonome, recul des construction par rapport à a RD 114, secteur ABF, contraintes patrimoniales, ...)

Enquête mobilité

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne lance une enquête du 5 février au 11 mars 2024 pour connaître les pratiques et les besoins futurs des habitants en matière de déplacement.

Cette enquête servira à mieux connaître la façon dont se déplacent les habitants.

Les informations recueillies ont pour but de mesurer l'évolution des pratiques (usages du vélo, de la voiture, des transports en commun...) pour mieux organiser la mobilité sur notre territoire !

Elle s'adresse également aux jeunes ayant entre 12 et 19 ans ! Quelques minutes seulement suffisent pour y répondre !

Participez à l'enquête et à sa cartographie collaborative en suivant le lien : <https://www.cc-tvv.fr/>

L'enquête est également disponible au format papier : elle est à retirer auprès de votre antenne France services (Richelieu, L'île-Bouchard ou Sainte-Maure-de-Touraine) ou au siège de la Communauté de communes, 14 route de Chinon à Panzoult.

Info : mobilite@cc-tvv.fr



INFORMÉS OÙ QUE VOUS SOYEZ

Les informations et alertes de votre commune sont disponibles sur votre téléphone mobile via l'application **Panneaupocket**

A chaque actualisation du site internet de la commune, l'application **Campagnol** vous permet de recevoir la notification de mise à jour sur votre smartphone



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".
© PanneauPocket



Retrouvez nous sur
APP' CAMPAGNOL
Alertes, Actualités & Événements



- 1 **Téléchargez l'application « Campagnol »** sur Apple Store ou Google Play
- 2 **Sélectionnez votre département et votre commune**
- 3 **Consultez les actualités et l'agenda** et recevez une notification à chaque publication
- 4 **Suivez d'autres structures (association, école...)** à tout moment, à partir du menu « Favoris »

GRATUIT

Aucune donnée collectée
Sans inscription, ni géolocalisation

campagnol.fr |  





Les RV 2024

Voici le calendrier des manifestations connues à ce jour

Février

- Je 8 (18h)..... A Livre Ouvert (Bibliothèque) *
- Ma 12 (19h)..... Parenthèses musicales (Elèves EMI) - Panzout (Le Cube) *
- Sa 17 (20h30)..... Accumulation & Landing (Cie X-Press) - Panzout (Le Cube) *
- Sa 24 & Di 25 (15h) ... Carte blanche au théâtre amateur - Panzout (Le Cube) *

Mars

- Sa 2 & Di 3 (15h)..... Carte blanche au théâtre amateur - Panzout (Le Cube) *
- Sa 9 & Di 10 (15h)..... Carte blanche au théâtre amateur - Panzout (Le Cube) *
- Sa 16 (20h30)..... MEUH ! (Cie Hic Sunt Leones - Panzout (Le Cube) *
- Sa 23 (12h30)..... Pot-au-Feu - Comité des Fêtes -Lémeré *
- Sa 30 Réouverture du Château du Rivau *
- Sa 30 & Di 31..... Chasse aux Œufs - Le Rivau *

Avril

- Lu 1^{er}..... Chasse aux Œufs - Le Rivau *
- Je 11 (18h) A Livre Ouvert (Bibliothèque) *
- Ma 16 & Me 17 Sous Terre (Cie Matiloun) - L'île Bouchard (Salle des Fêtes-17h) *
- Ve 19 (19h)..... La Reine de cœur - Mysterium - Lémeré (Château du Rivau) *
- A définir..... Randonnée communale *

Juin

- Sa 1^{er} & Di 2 Fête de la Rose *
- Di 2 (11h-18h30)..... DON QUI ? Les Grooms - Pussigny (bourg) *
- Je 13 (18h) A Livre Ouvert (Bibliothèque) *
- Sa 22 (18h)..... Fête de l'école musicale intercommunale - Ste Maure de Touraine*

Juillet

- Ve 5 & Sa 6 Festi Val de Vienne*
- Je 25 (18h-22h15) Apérivau *

Août

- Je 1^{er} (18h-22h15)..... Apérivau *
- Sa 10 & Di 11..... Joutes Equestres *
- Je 15 (18h-22h15)..... Apérivau *
- Me 28 (21h30)..... Festival du court métrage - Pouzay (bords de Vienne) *
- Je 29 (21h30)..... Festival du court métrage - Braye sous Faye (jardin de la salle des fêtes) *
- Ve 30 (21h30)..... Festival du court métrage - Panzout (Cave Sibylle) *

Septembre

- Me 18 (21h30)..... Festival du long métrage - Ciné Off - Sainte Maure de Touraine *
- Je 19 (21h30)..... Festival du long métrage - Ciné Off - L'île Bouchard *
- Ve 20 (21h30)..... Festival du long métrage - Ciné Off - Nouâtre *
- Sa 21 (21h30)..... Festival du long métrage - Ciné Off - Richelieu *
- Sa 21 Journée du Patrimoine - Animations - Feu d'artifice (Commune) *
- Sa 21 & Di 22..... Journées du Patrimoine * *

Octobre

- Ve 4 (20h30)..... OH DAME ! Cie Grand Ménage -Antogny-le-Tillac*
- Je 10 (18h00) A Livre Ouvert (Bibliothèque) *
- Sa 19 (12h30)..... Banquet des Seniors (Commune) *
- Sa 12 & Di 13..... Féeries d'Automne *
- Sa 26 (19h-22h30)..... La Nuit des Châteaux*
- Me 30 & Je 31..... Halloween *

Novembre

- Ve 1^{er} & Sa 2 Halloween *
- Sa 9 (20h30) Molière en 2 clics -Théâtre de la Manse - Panzout (Le Cube) *
- Di 10 (20h30) Le Chat - Théâtre de la Manse - Panzout (Le Cube) *
- Di 26 (16h) Les Virtuoses - Panzout (Le Cube) *

Décembre

- Je 12 (18h30) A Livre Ouvert (Bibliothèque) *
- Di 15 (17h) Arbre de Noël (Commune) *

*Convention culturelle de la CC-TVV : <https://www.cc-tvv.fr/saison-culturelle-2023/>

*Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau : www.chateaudurivau.com

*Ces manifestations sont organisées par la commune de Lémeré : www.lemere.fr

Permanences de Février de Mme le Maire

Lundi 12 de 18h00 à 20h00
 Jeudis 15,22 et 29 de 18h00 à 20h00
 Samedis 17 et 24..... de 10h00 à 12h00
 Pour tout autre rendez-vous, s'adresser à la mairie



Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly
 Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr
 Site : www.lemere.fr



Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale
 Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr
 Horaires d'ouverture

Lundi		17h00-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h00-12h00	



ACCUMULATION & LANDING

Compagnie X-Press



Danse

samedi 17 février 2024 - 20h30



PANZOULT - Le Cube

Tarif plein 11 € | Tarif réduit 6 € | Gratuit moins de 13 ans
 RESA Tél. 02 47 25 11 66 | secretariat-culture@cc-tvv.fr
 Tél. 02 47 65 66 20 ou 02 47 58 13 62 | tourisme@azay-chinon-valdeleire.com



TOURAINE VAL DE VIENNE
 Communauté de communes
 cc-tvv.fr

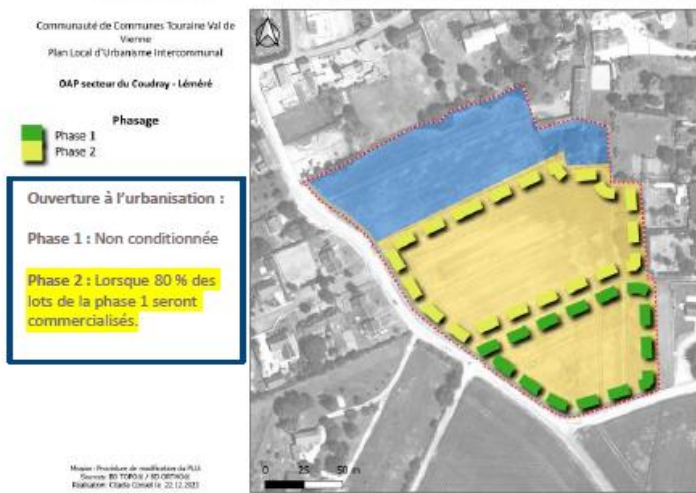
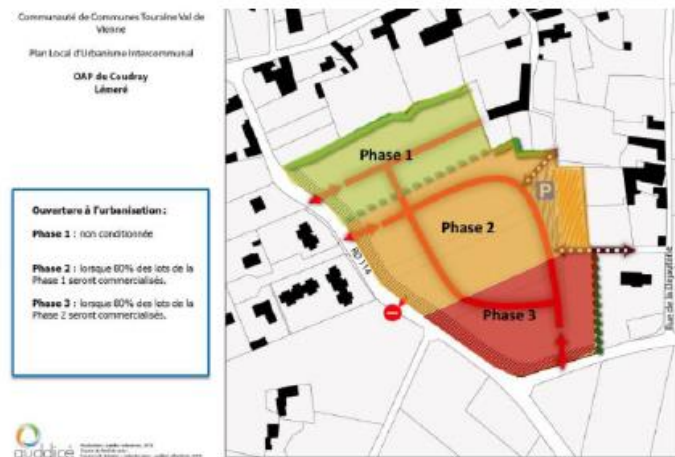




SCHÉMA – OAP DU COUDRAY

AVANT

APRÈS





ENEDIS - Coupures de courant programmées

màj 08/02/2024

Dates	Horaire prévus	Adresses et Lieux-dits, impactés
lundi 12/02	08h30-16h30	Jaunais
mardi 13/02	09h-10h	L'Ouraye, Les Joncs, Route des Joncs, route de Chinon, Impasse de Chinon
jeudi 15/02	08h30-12h15	Route de Lémeré, Impasse et rue de la Déjauterie, rue du Château, Impasse du Coudray, rue du Sable, rue de la Guimarderie, La Guimarderie
jeudi 22/02	08h30-16h30	Le Coudray, Rue de la Déjauterie, 9 rue du Château, Les Joncs, La Guimarderie
vendredi 23/02	09h-12h	Rue de la Déjauterie, Route de Coutureau, L'allée, la Bourlière, La Botardière, 9 route de Lémeré, La Carte, Rue de l'Arsonnière, Route de Chinon, Impasse de l'Arsonnière
lundi 26/02	08h30-11h	L'allée, La Chaussée, La Bourlière, Bel Air, La Botardière, Les Landes
lundi 26/02	08h30-16h30	Pelois
mardi 27/02	08h30-16h30	La Chaussée, Bel Air, Les Landes
jeudi 29/02	10h-11h	Neuilly
jeudi 29/02	13h-16h	Les Teilles
lundi 11/03	08h30-16h45	Munet, Les Teilles
lundi 11/03	08h-09h & 16h-17h	La Bertinière, Les Bruères, La Garenne des Hauts, Le Thenay, les Places, La Duboiserie, Le Champ, Le Portail, Boissé, Les Blutières, La Chesellerie, Saumuret, Neuilly, Bois saint Hilaire, La Noblaye, La Jarrie, Le Perron, La Tréchandière,
lundi 11/03	7h45-08h15 & 16h30-17h	Rue du Ruisseau, Les Chenevières, Place de la Mairie, La Saucraie, Les Varennes, La Duboiserie, Rue de la Fontaine de Jable, La Coronnerie, Jable, Rue des Lilas, Neuilly, Rue du Château d'Eau, La Tréchandière, Route de Sazilly